



RAPPORTS DU COMMISSAIRE  
AUX COMPTES  
EXERCICE 2025

## Rapport Général du commissaire aux comptes

### *Aux actionnaires de la Société « Amen Capital »*

### *Rapport sur l'audit des états financiers*

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 3 avril 2025 nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Amen Capital » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de **2 863 134 TND** et un résultat déficitaire de l'exercice de **101 884 TND**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Amen Capital » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

#### Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

#### Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### Conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

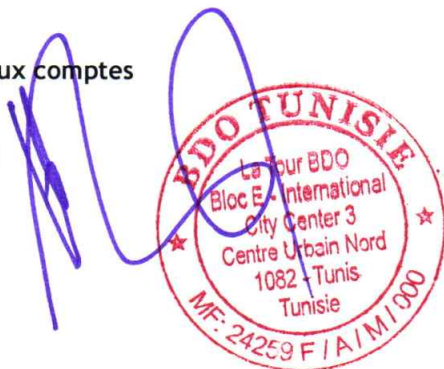
Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 24 Mars 2026

**Le Commissaire aux comptes**

**BDO Tunisie**

**Mahmoud Elloumi**



États financiers relatifs à l'exercice clos le  
31 décembre 2025

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>ACTIFS</b>			
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
Immobilisations incorporelles	1	115 495	115 495
Moins : Amortissements Immobilisations incorporelles		-25 675	-25 675
		<b>89 820</b>	<b>89 820</b>
Immobilisations corporelles	2	149 426	143 894
Moins : Amortissements Immobilisations corporelles		-138 137	-134 421
		<b>11 289</b>	<b>9 473</b>
Immobilisations financières		802 049	873 873
Moins : Provisions Immobilisations financières		-51 543	-51 094
	3	<b>750 506</b>	<b>822 779</b>
Autres actifs non courants		53 628	53 628
Moins : Résorptions Autres actifs non courants		-53 628	-53 628
	4	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>851 615</b>	<b>922 072</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Clients et comptes rattachés		1 576 320	1 678 484
Moins : Provisions Clients et comptes rattachés		-265 604	-340 961
	5	<b>1 310 716</b>	<b>1 337 523</b>
Autres actifs courants	6	603 475	574 348
Liquidités et équivalents de liquidités	7	97 328	108 068
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>2 011 519</b>	<b>2 019 938</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>2 863 134</b>	<b>2 942 010</b>

**BILAN**  
(Montants exprimés en TND)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit - appelé, versé		588 230	588 230
Réserve légale		58 823	58 823
Réserves pour réinvestissements exonérés 2011		45 000	45 000
Réserves pour réinvestissements exonérés 2012		56 000	56 000
Réserves pour réinvestissements exonérés 2017		250 000	250 000
Réserves pour réinvestissements exonérés 2018		250 000	250 000
Réserves pour réinvestissements exonérés 2019		200 000	200 000
Réserves pour réinvestissements exonérés 2020		247 000	247 000
Résultats reportés		203 335	204 571
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>1 898 388</b>	<b>1 899 624</b>
Résultat de l'exercice		-101 884	57 587
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>1 796 504</b>	<b>1 957 211</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>9</b>	287 985	186 921
Autres passifs courants	<b>10</b>	778 645	727 069
Provisions pour risques et charges courants	<b>11</b>	0	70 809
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>1 066 630</b>	<b>984 799</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>2 863 134</b>	<b>2 942 010</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en TND)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	12	381 387	427 296
Autres produits d'exploitation		6 000	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>387 387</b>	<b>427 296</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	13	324 499	309 197
Dotations aux amortissements	14	3 716	2 918
Dotations/Reprises aux/sur provisions	15	-145 717	-148 623
Autres charges d'exploitation	16	227 519	238 418
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>410 017</b>	<b>401 910</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(22 630)</b>	<b>25 386</b>
Produits des placements	17	7 377	32 446
Autres gains ordinaires		0	795
Autres pertes ordinaires	18	85 723	24
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>(100 976)</b>	<b>58 603</b>
Impôt sur les sociétés	19	908	1 017
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<b>(101 884)</b>	<b>57 587</b>
Eléments extraordinaires		0	0
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-101 884</b>	<b>57 587</b>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	31.12.2025	31.12.2024
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		-101 884	57 587
Ajustements pour :			
-Amortissements		3 716	2 918
-Provisions et Résorptions		-145 717	-148 623
Variations des :			
-Clients et comptes rattachés	20	102 163	-39 233
-Autres actifs courants	21	-29 128	28 764
-Fournisseurs et comptes rattachés	22	101 064	76 191
-Autres passifs courants	23	-7 248	-115 847
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>-77 033</b>	<b>-138 244</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles		-5 532	-5 237
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		71 824	178 176
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>66 292</b>	<b>172 939</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement provenant de la libération du capital		0	0
Décaissement provenant de la distribution des dividendes		0	0
Encaissement provenant du rachat Actions		0	0
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Variation de trésorerie		-10 741	34 695
Trésorerie au début de l'exercice		108 069	73 374
Trésorerie à la clôture de l'exercice		97 328	108 069

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

### I. PRESENTATION DE LA SOCIETE :

Dénomination sociale	: Amen Capital
Forme juridique	: Société Anonyme
Capital social	: 588 230 TND libéré totalement
Objet social	: La gestion des fonds communs de placement à risque
Siège sociale	: Chez Amen Bank, avenue Mohamed V-1002 Tunis
Durée	: 99 années
Matricule fiscal	:1158084Y/A/M/000

La Société « Amen Capital » a été agréée par la décision du Conseil du Marché Financier n° 19-2010 du 19 mai 2010 créée le 02 Juillet 2010 avec un capital de 588.230 TND. La société a pour objet la gestion des fonds communs de placement à risque prévus par l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, des fonds d'amorçage prévus par l'article premier de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 ainsi que la gestion sous mandat du portefeuille de sociétés d'investissements de type SICAR et SICAF.

### II. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la société « Amen Capital », arrêtés au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie.

- Le bilan : fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.  
Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.  
La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre les éléments courants et les éléments non courants.
- L'état de résultat : fournit les renseignements sur la performance de la société.  
Les charges et les produits sont présentés selon la méthode autorisée basée sur la provenance et la nature des charges.
- L'état de flux de trésorerie : renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et a dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement.  
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report en régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers : comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants aux états financiers ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs.

Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.

La société « Amen capital » détient une participation de 999 TND au capital de la société ACF soit 99.99%. Toutefois et conformément au paragraphe 6 de la norme comptable 35 relative aux états financiers consolidés, la Direction d'Amen Capital n'a pas jugé nécessaire de présenter des états financiers tel que préconisé par les dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales du moment que sa société mère « Amen Bank » dont le siège social est à l'Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, présente des états financiers consolidés.

La base retenue pour la comptabilisation de la participation dans le capital de la société ACF est la valeur nominale d'acquisition.

### III. METHODES COMPTABLES ADOPTÉES

Les états financiers sont exprimés en dinars tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

#### 1. Les bases de mesures

##### 1.1 Les immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- Equipement de bureau	10%
- Matériel informatique	20%
- Agencement, aménagements et installations	10%
- Matériels de transport	20%
- Logiciels	33.33%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

##### 1.2 Comptabilisation des revenus

Les revenus de la société Amen Capital sont constitués de :

- Commissions de gestion ;
- Commissions FOPRODI ;
- Commission d'étude et de suivi.

Les commissions de gestion et de suivi sont enregistrées lorsqu'elles sont courues. Les autres commissions d'étude et les commissions FOPRODI sont constatées à l'encaissement.

##### 1.3 Les principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2025 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de réalisation des revenus.

#### **IV. REGIME FISCAL**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 20% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

- I. La société Amen Capital est assujettie totalement à la TVA.

NOTES COMPLEMENTAIRES SUR LES COMPTES

1. NOTES SUR LE BILAN

**NOTE 1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2025, une valeur brute de 115 495 TND. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Logiciels	25 675	25 675	0
Immobilisations incorporelles en cours	89 820	89 820	0
<b>Total brut</b>	<b>115 495</b>	<b>115 495</b>	<b>0</b>
Moins : Amortissements Immobilisations incorporelles	-25 675	-25 675	0
<b>Total net</b>	<b>89 820</b>	<b>89 820</b>	<b>0</b>

**NOTE 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2025, une valeur brute de 149 426TND. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Install techniques, matériel et out	7 580	7 580	0
Matériel Informatique	37 952	32 420	5 532
Matériel de transport	79 931	79 931	0
Equipement de bureau	23 963	23 963	0
<b>Total brut</b>	<b>149 426</b>	<b>143 894</b>	<b>5 532</b>
Moins : Amortissements immobilisations corporelles	-138 137	-134 421	-3 716
<b>Total net</b>	<b>11 289</b>	<b>9 473</b>	<b>1 816</b>

La situation récapitulative des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements, arrêtée au 31 décembre 2025, est présentée en annexe 1.

**NOTE 3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un solde net de 750 506 TND se détaillant comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Participation UNISAC	45 000	45 000	0
Participation FCPR AMENCAPITAL 2	54 000	54 000	0
Participation AMEN CORPORATE FINANCE	999	999	0
Fonds géré SICAR AMEN 2018	250 000	250 000	0
Fonds géré SICAR AMEN 2019	0	71 824	-71 824
Participation FCPR AMENCAPITAL 4	447 000	447 000	0
Participation AMEN ALIANCE SICAV	5 000	5 000	0
Participation FIRST PAY	50	50	0
<b>Total brut</b>	<b>802 049</b>	<b>873 873</b>	<b>-71 824</b>
Moins : Provisions sur participations	-51 543	-51 094	-449
<b>Total net</b>	<b>750 506</b>	<b>822 779</b>	<b>-72 273</b>

**NOTE 4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les autres actifs non courants sont totalement résorbés au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Frais préliminaires	53 628	53 628	0
<b>Total brut</b>	<b>53 628</b>	<b>53 628</b>	<b>0</b>
Résorptions cumulées début période	-53 628	-53 628	0
<b>Total net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**NOTE 5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 310 716 TND détaillés comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
FCPR AFRICAMEN	1 226 364	1 326 364	-100 000
Autres clients	316 932	319 160	-2 228
Facture à établir	33 024	32 960	64
<b>Total brut</b>	<b>1 576 320</b>	<b>1 678 484</b>	<b>-102 163</b>
Provisions pour dépréciation créances	-265 604	-340 961	75 357
<b>Total net</b>	<b>1 310 716</b>	<b>1 337 523</b>	<b>-26 806</b>

Les autres clients se détaillent comme suit :

- **Autres clients**

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Ecowood	60 801	60 801	0
plastpack	47 334	47 334	0
Rotopalstica	6 172	6 172	0
PROFESSIONNELS DES DATTES	4 868	4 868	0
UNISAC	7 319	7 319	0
EXCEL PLAST	6 218	6 218	0
KAN PHARMA	49 471	49 471	0
RANDA	0	47 009	-47 009
PEC MED	30 501	0	30 501
Effet à recevoir ROTOPLASTICA	20 735	20 735	0
Effet à recevoir UNISAC	21 773	21 773	0
Effet à recevoir KANPHARMA	29 609	29 609	0
ALFET EL MACHIA	20 231	0	20 231
SOBAC	11 901	11 901	0
AMEN PROJECT	0	5 951	-5 951
<b>Total net</b>	<b>316 932</b>	<b>319 160</b>	<b>-2 228</b>

**NOTE 6. AUTRES ACTIFS COURANTS**

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2025 à 603 475 TND détaillés comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Charges constatées d'avance	13 593	12 806	788
Retenue à la source subie	588 739	536 103	52 636
Débiteur FCPR 4	30	30	0
Débiteur AMEN INVEST	100	86	14
Débiteur Amen Project	0	305	-305
Report de TVA	1 115	1 216	-101
Créance/fonds gérés	-161	23 773	-23 934
Autres impôts	60	30	30
<b>Total brut</b>	<b>603 475</b>	<b>574 348</b>	<b>29 128</b>

**NOTE 7. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 97 328 TND détaillés comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Compte Courant Amen Bank	5 284	43 522	-38 238
Caisse administrative	414	226	188
Placements en titres SICAV	91 631	64 320	27 310
<b>Total</b>	<b>97 328</b>	<b>108 068</b>	<b>-10 739</b>

**NOTE 8. CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres s'élèvent au 31 décembre 2025 à 1 796 504 TND détaillés comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Capital souscrit - appelé, versé	588 230	588 230	0
Réserve Légale	58 823	58 823	0
Réserve spéciale de réinvestissement 2011	45 000	45 000	0
Réserve spéciale de réinvestissement 2012	56 000	56 000	0
Réserve spéciale de réinvestissement 2017	250 000	250 000	0
Réserve spéciale de réinvestissement 2018	250 000	250 000	0
Réserve spéciale de réinvestissement 2019	200 000	200 000	0
Réserve spéciale de réinvestissement 2020	247 000	247 000	0
Résultats reportés	203 335	204 571	-1 236
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 898 388</b>	<b>1 899 624</b>	<b>-1 236</b>
Résultat de l'exercice	-101 884	57 587	-159 471
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>1 796 504</b>	<b>1 957 211</b>	<b>-160 707</b>

Le Capital Social s'élève au 31 décembre 2025 à 588 230 TND divisés en 58 823 actions dont la valeur nominale s'élève à 10 TND.

La structure du capital au 31 décembre 2025 se détaille comme suit :

Liste des actionnaires	Nbre d'actions souscrites au 31.12.2025	Capital libéré au 31.12.2025	%
AMEN BANK	30 000	300 000	50,99%
PGI	14 997	149 970	25,50%
COMAR ASSURANCES	2 499	24 990	4,25%
AMEN INVEST	2 499	24 990	4,25%
Caisse de dépôt et de consignation	8 823	88 230	15,01%
SICOF	1	10	0,00%
Mr AHMED KARAM	1	10	0,00%
Mr WASSIM BEN YEDDER	1	10	0,00%
Mr NEJI GHANDERI	1	10	0,00%
Mr CHOKRI LADHARI	1	10	0,00%
<b>Total</b>	<b>58 823</b>	<b>588 230</b>	<b>100%</b>

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté au niveau de l'annexe 2.

**NOTE 9. FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2025 à 287 985 TND détaillés comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Loyer Amen BANK	286 065	177 404	108 660
Autres fournisseurs	1 921	9 517	-7 596
<b>Total</b>	<b>287 985</b>	<b>186 921</b>	<b>101 064</b>

**NOTE 10. AUTRES PASSIFS COURANTS**

Le solde de la rubrique des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2025 à 778 645 TND détaillés comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Charges à payer	178 648	177 059	1 589
AMEN BANK Salaire DGA	256 640	256 640	0
Produits constatés d'avance	66 080	67 081	-1 000
Etat, IS à payer	920	1 029	-109
Contribution de solidarité sociale	0	400	-400
Etat, autres impôts et taxes	10 475	10 979	-504
CNSS	9 640	8 586	1 054
CAVIS	1 135	0	0
Assurance Groupe à payer (AMEN BANK)	26 539	24 723	1 816
Charges pour congés à payer	35 037	25 796	9 241
TVA collectée	97 864	153 675	-55 811
Personnel rémunération due	476	476	0
Autres Créditeurs	59 448	625	58 823
Engagement contrôle CNSS	35 744	0	0
<b>Total</b>	<b>778 645</b>	<b>727 069</b>	<b>14 697</b>

**NOTE 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES**

Le solde de la rubrique provisions pour risques et charges courantes est nul au 31 décembre 2025 :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Affaire Contentieuse	0	31 037	0
Contrôle CNSS	0	29 640	0
Contrôle fiscal	0	10 132	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>70 809</b>	<b>0</b>

## 2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### NOTE 12. REVENUS

Les Revenus totalisent, au 31 décembre 2025, la somme de 381 387 TND contre 427 296 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Commission de Gestion du FCPR AC1	0	0	0
Commission de Gestion du FCPR AC2	0	23 840	-23 840
Commission de Gestion du FCPR AC3	0	0	0
Commission de Gestion du FCPR AC4	284 323	274 322	10 001
Commission de Gestion d'Amen Project	5 000	5 000	0
Commission sur plus-value FORODI	0	0	0
Commission de suivi	87 064	109 134	-22 070
Commission d'étude	0	10 000	-10 000
Commission de Gestion ACF	5 000	5 000	0
<b>Total</b>	<b>381 387</b>	<b>427 296</b>	<b>-45 909</b>

### NOTE 13. CHARGES DE PERSONNEL

Les Frais du Personnel s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 324 499 TND contre 309 197 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Salaires et compléments de salaires	271 231	267 744	3 487
Charges sociales/Salaires et compléments de salaires	36 867	31 215	5 651
Assurance Groupes	7 160	4 720	2 441
Provision pour congé à payer	9 241	5 518	3 723
<b>Total brut</b>	<b>324 499</b>	<b>309 197</b>	<b>15 302</b>

### NOTE 14. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les Dotations aux amortissements s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 3 716 TND contre 2 918 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	3 716	2 918	798
<b>Total</b>	<b>3 716</b>	<b>2 918</b>	<b>798</b>

**NOTE 15. DOTATIONS/REPRISES AUX/SUR PROVISIONS**

Les Dotations/Reprises aux/sur Provisions s'élèvent, au 31 décembre 2025 à -145 717 TND contre 148 623 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Reprise sur provision pour Affaires contentieuses	-31 037	0	-31 037
Reprise sur provision pour risque social et fiscal	-39 772	0	-39 772
Reprise sur provisions AFRICAMEN	-75 357	-149 050	73 693
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	449	427	22
<b>Total</b>	<b>-145 717</b>	<b>-148 623</b>	<b>2 906</b>

**NOTE 16. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Les Autres charges d'exploitations s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 227 519 contre 238 418 TND 31 au décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Charges locatives	90 937	86 606	4 330
Honoraire assistance et conseil	67 200	67 200	0
Honoraires Conseiller juridique	0	6 070	-6 070
Autres	4 581	3 825	756
Licence office 365	2 565	2 527	38
Honoraire Conseiller fiscal	0	9 800	-9 800
Commission SICAR AMEN	5 742	5 718	24
Honoraires CAC	6 423	6 777	-355
Frais d'adhésion ATIC	5 000	5 000	0
Jetons de présence	2 100	0	2 100
Frais de déplacement, séminaires et autres	4 169	2 563	1 606
Fournitures de bureau	1 082	983	99
Nettoyage des locaux	2 000	5 200	-3 200
Primes d'assurances véhicules	3 298	3 275	22
TCL	0	868	-868
Frais d'internet et télécommunication	9 410	8 965	445
Commissions bancaires	1 222	655	567
Frais d'entretien	3 159	5 647	-2 488
Contribution sociale et solidaire	0	400	-400
Honoraires Contrôleur conformité	9 600	9 600	0
Frais de certification électronique	821	121	700
Tickets restaurant	8 211	6 615	1 596
<b>Total</b>	<b>227 519</b>	<b>238 418</b>	<b>-10 899</b>

**NOTE 17. PRODUITS DE PLACEMENTS**

Les produits de placements s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 7 377 TND contre 32 446 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Produit financier /CAT géré par SICAR AMEN	-	4 509	-4 509
Plus-values latentes /actions SICAV	-1 546	2 667	-4 214
Plus-values réalisées/SICAV	8 923	3 155	5 769
PLUS VALUE/ FONDS GERE	-	22 115	-22 115
<b>Total</b>	<b>7 377</b>	<b>32 446</b>	<b>-25 069</b>

**NOTE 18. AUTRES PERTES**

Les autres pertes s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 85 723 TND contre 24 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Affaire contentieuse	31 097	-	31 097
Autres pertes	-	24	-24
Contrôle CNSS	44 494	-	44 494
Contrôle fiscal	10 132	-	10 132
<b>Total</b>	<b>85 723</b>	<b>24</b>	<b>85 699</b>

**NOTE 19. IMPOT SUR LES SOCIETES**

L'impôt sur les sociétés s'élèvent, au 31 décembre 2025 à 908 TND contre 1 017 TND au 31 décembre 2024 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Impôt sur les sociétés	908	1 017	-109
<b>Total</b>	<b>908</b>	<b>1 017</b>	<b>-109</b>

Le décompte de détermination du résultat fiscal est présenté ainsi :

**TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL 2025**

(Montants exprimés en TND)

Résultat Comptable (Bénéfice)	-101 884
<b><u>A réintégrer</u></b>	<b>15 314</b>
Moins-values sur titres SICAV	
Moins-values non réalisées sur titres SICAV	-
Perte non déductible	14 914
Provisions pour dépréciation créances	
Provisions pour dépréciation participation	
Provisions pour risques	
Contribution de solidarité sociale	400
<b><u>A déduire</u></b>	<b>75 357</b>
<u>Intérêt ayant subi une RAS libératoire</u>	
Dividendes	
Plus-value déductible	
Plus-values latentes sur titres SICAV	
Reprise sur provision non déductible	75 357
<b><u>Bénéfice fiscal avant déduction des provisions</u></b>	<b>-161 927</b>
Limite 50% de la déduction de la provision	
Provisions pour créances douteuses et contentieuses	
Report déficitaire 2024	-217 664
<b><u>Déficit fiscal avant dégrèvement fiscal (1)</u></b>	<b>-379 590,730</b>
<b>Base imposable (3)</b>	<b>-379 590</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>20% -</b>
<b>CA TTC</b>	<b>453 851</b>
<b>Minimum d'impôts sur les sociétés (Article 49)</b>	<b>907,702</b>
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>908</b>

Le report déficitaire est présenté comme suit :

Année	Report déficitaire	Amortissement RD	TOTAL
2023	-102 076	3 427	-105 503
2024	-109 243	2 918	-112 161
2025	-158 211	3 716	-161 927
<b>Total</b>	<b>-369 529</b>	<b>10 062</b>	<b>-379 591</b>

### 3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

#### NOTE 20. VARIATIONS DES CREANCES

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Créances n-1	1 678 484	1 639 250
Créances n	-1 576 320	-1 678 484
<b>Variation</b>	<b>102 163</b>	<b>-39 233</b>

#### NOTE 21. VARIATIONS DES AUTRES ACTIFS

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs courants n-1	574 348	603 111
Autres actifs courants n	-603 476	-574 348
<b>Variation</b>	<b>-29 128</b>	<b>28 764</b>

#### NOTE 22. VARIATIONS DES FOURNISSEURS

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation n-1	-186 921	-110 730
Fournisseurs d'exploitation n	287 985	186 921
<b>Variation</b>	<b>101 064</b>	<b>76 191</b>

#### NOTE 23. VARIATIONS DES AUTRES DETTES

Désignations	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs courants n-1	-727 069	-842 917
Autres passifs courants n	778 645	727 069
Dividendes non encore distribués	-58 824	0
<b>Variation</b>	<b>-7 248</b>	<b>-115 847</b>

### 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

## 5. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

### **1. Société « Amen Corporate Finance » :**

Courant 2022, Amen Capital a signé une convention d'assistance administrative et comptables avec la société « ACF » appartenant à 99.99% à Amen Capital.

Les honoraires de gestion comptabilisées au 31 décembre 2025 sont de 5.000 TND.

Au 31 décembre 2025 le solde du compte « AMEN CORPORATE FINANCE » est nul.

### **2. Société « Amen Project » :**

AMEN CAPITAL a conclu, en septembre 2011, avec la société "Amen Project" une convention de gestion en vertu de laquelle "AMEN CAPITAL" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "Amen Project".

En 2022, cette convention a fait l'objet d'un avenant portant la rémunération d'AMEN CAPITAL de 10 000TND HT à 5.000 TND HT.

La commission enregistrée courant l'année 2025 se sont élevé 5.000 TND HT.

Au 31 décembre 2025, le solde du compte « Amen Project » est nul.

### **3. FCPR AFRICAMEN**

En vertu du règlement intérieur du Fonds tel que modifié par les comités stratégique tenues en novembre 2021, la société AMEN CAPITAL bénéficie jusqu'au 31 décembre 2020 des commissions de gestion suivantes :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds
- 2,25% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds

Par décision du comité stratégique du Fonds tenu en novembre 2021, il a été décidé de suspendre les facturations à partir du 1er janvier 2021.

Au 31 décembre 2025, le solde du compte client « FCPR AFRICAMEN » est débiteur de 1 226 364 TND.

### **4. FCPR AMEN CAPITAL IV**

En vertu de la convention de gestion signée avec le « FCPR AMEN CAPITAL IV » la société AMEN CAPITAL perçoit en contre partie de ses prestations :

- 1,75% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds
- 2,25% HT du montant total des souscriptions de parts du Fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du Fonds

Les commissions de gestion courant l'année 2025 se sont élevées à 284 323 TND HT.

### **5. Amen Invest**

AMEN CAPITAL a conclu, en avril 2018 avec la société "Amen Invest" une convention de gestion de compte en titre.

Ce compte présente un solde débiteur au 31 décembre 2025 de 100 TND.

#### **6. COMAR**

La société "Amen capital" a conclu avec la société "COMAR" deux polices d'assurance détaillées comme suit :

- a) Une police d'assurance auto au titre pour un montant de 3 298 TND.
- b) Une police d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de "Amen capital" groupé avec le personnel de "Amen BANK".

Les charges d'assurance groupe au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 7 160 TND.

Les sommes payées par "Amen BANK" pour le compte de "Amen capital" non encore recouvrées s'élèvent au 31/12/2025 à 26 539 TND.

#### **7. Amen Bank**

- a) En date du 1er février 2016, Amen Capital a conclu avec AMEN BANK un contrat en vertu duquel cette dernière loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

La charge locative au titre de l'exercice 2025 s'élève à 90 937 TND.

Le compte AMEN BANK loyer est créditeur de 286 065 TND.

- b) Amen Bank présente un solde créditeur au 31 décembre 2025 de 256 640 TND représentant le reliquat non encore réglé du détachement du directeur Général Adjoint de la période allant de 2019 à 2021.

#### **8. SICAR AMEN**

"SICAR AMEN" a conclu avec la société "Amen Capital" une convention de gestion de fonds portant sur un encours confié au 31 décembre 2025 de 250 KTND.

La commission de gestion au titre de 2025, calculée sur la base d'un taux annuel de 2% des montants gérés s'élève à 5 KTND HT.

#### **9. Rémunération du Directeur Général**

Le comité de rémunération d'Amen Capital du mois de juin 2023 a fixé le salaire mensuel brut de Directeur Général à 10 412 TND par mois.

La rémunération du Directeur Général s'est élevée, pour l'exercice 2025 à 128 692 TND. Elle est composée de :

- Une rémunération annuelle brute pour 124 944 TND ;
- Des cotisations de TFP et FOPROLOS pour 3 748 TND ;

Une voiture de fonction d'une valeur de 79 931 TND ;

Une provision pour congés payés de 28 183 TND.

Des primes non versées au titre des exercices 2021 et 2022 pour un montant de 86 520 TND.

**Annexe 1 : La situation récapitulative des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements, arrêtée au 31 décembre 2025**

Immobilisations incorporelles

	Valeurs brutes 31.12.2024	Valeurs brutes 1.12.2025	Amortissement 31.12.2024	Dotation 31.12.2025	Amortissement 31.12.2025	VCN 31.12.2025
Logiciel	25 675	25 675	-25 675	0	-25 675	0
Immobilisations en cours (logiciel SIS)	89 820	89 820	0	0	0	89 820
<b>Total</b>	<b>115 495</b>	<b>115 495</b>	<b>-25 675</b>	<b>0</b>	<b>-25 675</b>	<b>89 820</b>

Immobilisations corporelles

	Valeurs brutes 31.12.2024	Acquisitions	Valeurs brutes 31.12.2025	Amortissement 31.12.2024	Dotation 31.12.2025	Amortissement 31.12.2025	VCN 31.12.2025
Equipements de bureau	23 963	0	23 963	22 764	1 029	23 793	170
Matériel informatique	32 420	5 532	37 952	27 183	2 062	29 245	8 708
Installations techniques divers	7 580	0	7 580	4 544	625	5 169	2 410
Matériel de transport	79 931	0	79 931	79 930	0	79 930	1
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>143 894</b>	<b>5 532</b>	<b>149 426</b>	<b>134 421</b>	<b>3 716</b>	<b>138 137</b>	<b>11 289</b>

**Annexe 2 : Tableau de variation des capitaux propres**

	Capital social	Résultats Réportés	Réserves légales	réserve spéciale de réinvestissement	Résultat Exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2024	588 230	204 571	58 823	1 048 000	57 587	1 957 210
Affectation du résultat de 2024 et du résultat reporté		57 587			-57 587	0
Résultat reporté						-
Dividende		-58 823				-58 823
Résultat 31/12/2025					-101 884	-101 884
	<b>588 230</b>	<b>203 335</b>	<b>58 823</b>	<b>1 048 000</b>	<b>- 101 884</b>	<b>1 796 504</b>